



## CONSEIL MUNICIPAL

### Procès-Verbal de la Réunion du 05 avril 2019

L'an Deux Mille Dix-neuf, le vendredi 5 avril à 18 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué (Date de convocation : 28 mars 2019) s'est réuni en séance publique à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Laurent BARBAN, Maire.

Secrétaire de séance : MME Véronique PERPIGNAA GOULARD

	NOM Prénom	PRESENTS	EXCUSÉS Procuration à :	ABSENTS
1	Laurent BARBAN	X		
2	Didier SERIS	X		
3	Nadine CHENNA	X		
4	Bernard FATH	X		
5	Michel ZIMMER	X		
6	Marie-Christine GASTEUIL	X		
7	Serge MONNIER			X
8	Catherine FOURNIER	X		
9	Muriel EYL	X		
10	Josette LUCAS			X
11	Alain GIRAUDEAU	X		
12	Marc MINNEGHEER			X
13	Simone HAEGEMANS	X		
14	Anne-Marie LABASTHE	X		
15	Claire GERARD-DARRACQ	X		
16	Benoist AULANIER	X		
17	Jean-François MOUCLIER	X		
18	Fabrice BOS	X		
19	Marie-Hélène DUBOIS		Laurent BARBAN	
20	Philippe GOURY	X		
21	Véronique PERPIGNAA-GOULARD	X		
22	Marie-Christine ITHURRIA	X		
23	Sylvie VABRE	X		
24	Pierre POZZOBON	X		
25	Marie VIGUIER	X		
26	Philippe DIAS	X		
27	Benoit LACOSTE		Philippe DIAS	
28	Catherine SY	X		
29	Sandrine LONDRES		Didier SERIS	



## PROCES-VERBAL ANALYTIQUE

Le procès-verbal de la réunion du 25 mars 2019 est adopté à l'unanimité.

### 2019/11 – Approbation du compte administratif 2018 du BA Assainissement

**Rapporteur : Monsieur** Laurent BARBAN

Laurent BARBAN détaille l'ensemble des dépenses et recettes et présente les résultats comptables en section de fonctionnement et d'investissement. Il rappelle le fort taux de raccordement à l'assainissement collectif sur la commune de Léognan soit environ 93% de la population.

Marie VIGUIER demande si le déficit régulier sur ce budget sera rétabli à l'équilibre d'ici 2026, année de prise de compétence obligatoire la Communauté de communes de Montesquieu (CCM) ?

Laurent BARBAN répond que le prix de l'eau est un sujet sensible. Nous avons instauré en 2017 une part fixe pour la collectivité qui n'existait pas avant mais que nous ne souhaitons pas peser trop sur les ménages. La question de la prise de compétence est en effet un sujet important sur lequel se penche la CCM. Il précise cependant que ce service est très dépendant des normes croissantes qui impacte son coût de revient et donc les ménages. La commune travaille en ce moment l'axe technique vis-à-vis de l'exploitant car la gestion semble imparfaite et il faut contrôler le gestionnaire. Cependant, comme vous le savez nous connaissons des difficultés pour obtenir de l'information qualifiée et nous allons passer au stade de la mise en demeure, les négociations étant peu productives.

Le Maire ayant quitté la séance, le temps des débats et du vote, **Le Conseil municipal, Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Didier SERIS, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, Après avoir délibéré,**

**Désigne** Monsieur Didier SERIS, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, pour présider la réunion pendant le vote du Compte Administratif du budget assainissement de la commune de LEOGNAN 2018.

**Donne acte** de la présentation du Compte administratif 2018.

**Constate** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion du Trésorier Principal, relatives aux reports, aux résultats d'exploitation de l'exercice, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

**Constate** les résultats suivants :

#### **SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

Recettes de l'exercice	414 598,24 €
Dépenses de l'exercice	310 043,45 €
Résultat de l'exercice	+ 104 554,79 €
Résultat des exercices antérieurs (002)	- 296 989,91 €
<b>Résultat de l'exercice 2018 (fonctionnement) :</b>	<b>- 192 432,12 €</b>



## **SECTION INVESTISSEMENT :**

Recettes de l'exercice	166 801,00 €
Dépenses de l'exercice	225 924,65 €
Résultat de l'exercice	- 59 123,65 €
Résultat des exercices antérieurs (001)	- 230 366,15 €
Affectation de résultat de l'exercice précédent (1068)	
<b>Résultat cumuls investissement :</b>	<b>- 289 489,80 €</b>

**RESULTAT DE L'EXERCICE : - 481 924,92 €**

RESTE A REALISER EN DEPENSES 2018	0 €
RESTE A REALISER EN RECETTES 2018	12 000,00 €
TOTAL DES RESTES A REALISER 2018	+12 000,00 €

**Vote** le Compte Administratif 2018 présenté.

**Pour : 23**

**Contre : 0**

**Abstention : 3**

## **2019/12 – Approbation du compte administratif 2018 du BA Transport**

**Rapporteur : Monsieur** Laurent BARBAN

Laurent BARBAN détaille l'ensemble des dépenses et recettes et présente les résultats comptables en section de fonctionnement et d'investissement.

Le Maire ayant quitté la séance, le temps des débats et du vote,

**Le Conseil municipal,**

**Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Didier SERIS, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire,**

**Après avoir délibéré,**

**Désigne** Monsieur Didier SERIS, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, pour présider la réunion pendant le vote du Compte Administratif du budget transport scolaire de la commune de LEOGNAN 2018.

**Donne acte** de la présentation du Compte administratif 2018.

**Constate** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion du Trésorier Principal, relatives aux reports, aux résultats d'exploitation de l'exercice, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

**Constate** les résultats suivants :

## **SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

Recettes de l'exercice	173 397,41 €
Dépenses de l'exercice	156 884,40 €
Résultat de l'exercice	+ 16 513,01 €
Résultat des exercices antérieurs (002)	+ 18 446,84 €
<b>Résultat de l'exercice 2018 (fonctionnement) :</b>	<b>+ 34 959,85 €</b>



## **SECTION INVESTISSEMENT :**

Recettes de l'exercice	29 947,00 €
Dépenses de l'exercice	32 032,55 €
Résultat de l'exercice	- 2 085,55 €
Résultat des exercices antérieurs (001)	+ 10 082,75 €
Affectation de résultat de l'exercice précédent (1068)	
<b>Résultat cumuls investissement :</b>	<b>+ 7 997,20 €</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>	<b>+ 42 957,05 €</b>

**Vote** le Compte Administratif 2018 présenté.

**Pour : 23**

**Contre : 0**

**Abstention : 3**

## **2019/13 – Approbation du compte administratif 2018 du budget principal**

**Rapporteur : Monsieur** Laurent BARBAN

Laurent BARBAN détaille l'ensemble des dépenses et recettes et présente les résultats comptables en section de fonctionnement et d'investissement.

Marie VIGUIER demande ce qui explique les augmentations de dépenses sur les postes « achats de prestations de service », « frais de contentieux » et carburants.

Le Maire, Laurent BARBAN, répond qu'il s'agit notamment de classe de neige en nombre sur cet exercice, d'un contentieux exceptionnel dont il avait déjà fait part à une autre réunion et du fait de l'augmentation du prix des carburants.

Le Maire ayant quitté la séance, le temps des débats et du vote,

**Le Conseil municipal,**

**Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Didier SERIS, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire,**

**Après avoir délibéré,**

**DESIGNE** Monsieur Didier SERIS, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, pour présider la réunion pendant le vote du compte administratif du budget principal de la commune de LEOGNAN 2018.

**DONNE ACTE** de la présentation du Compte administratif 2018.

**CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion du Trésorier Principal, relatives aux reports, aux résultats d'exploitation de l'exercice, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

**RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser.

**CONSTATE** les résultats suivants :

## **SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

Recettes de l'exercice	9 937 923,43 €
Dépenses de l'exercice	8 298 956,89 €



Résultat de l'exercice	+ 1 638 966,54 €
Résultat des exercices antérieurs (002)	+ 1 028 317,38 €
<b>SOLDE D'EXECUTION</b>	<b>+ 2 667 283,92 €</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT :**

Recettes de l'exercice	1 009 595,99 €
Dépenses de l'exercice	1 531 080,30 €
Résultat de l'exercice	- 521 484,31 €
Résultat des exercices antérieurs (001)	+ 474 995,59 €
Affectation de l'excédent de fonctionnement	+ 900 000,00 €

**SOLDE D'EXECUTION** + **853 511,28 €**

**RESULTAT DE L'EXERCICE** + **3 520 795,20 €**

RESTE A REALISER EN DEPENSES 2018	517 199,94 €
RESTE A REALISER EN RECETTES 2018	137 100,00 €
TOTAL DES RESTES A REALISER 2018	- 380 099,94 €

**VOTE** le compte administratif 2018 présenté.

**Pour : 23**  
**Contre : 0**  
**Abstention : 3**

**2019/14 – Approbation des comptes de gestion 2018 du BA Assainissement**

**Le Conseil municipal,**  
**Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, Laurent BARBAN,**  
**Après avoir délibéré,**

**Constate** les identités de valeurs aux comptes de résultat de l'exercice et de clôture ainsi qu'aux débits et crédits portés aux différents comptes.

**Adopte** le compte de gestion 2018 présenté.

**Pour : 23**  
**Contre : 0**  
**Abstention : 3**

**2019/15 – Approbation des comptes de gestion 2018 du BA Transport scolaire**

**Le Conseil municipal,**  
**Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, Laurent BARBAN,**  
**Après avoir délibéré,**

**Constate** les identités de valeurs aux comptes de résultat de l'exercice et de clôture ainsi qu'aux débits et crédits portés aux différents comptes.

**Adopte** le compte de gestion 2018 présenté.



**Pour : 23**  
**Contre : 0**  
**Abstention : 3**

#### 2019/16 – Approbation des comptes de gestion 2018 du budget principal

**Le Conseil municipal,**  
**Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, Laurent BARBAN,**  
**Après avoir délibéré,**

**Constate** les identités de valeurs aux comptes de résultat de l'exercice et de clôture ainsi qu'aux débits et crédits portés aux différents comptes.

**Adopte** le compte de gestion 2018 présenté.

**Pour : 26**  
**Contre : 0**  
**Abstention : 0**

#### 2019/17 – Affectation du résultat 2018 du BA Assainissement

**Le Conseil municipal,**  
**Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, Laurent BARBAN,**  
**Après avoir délibéré,**

**STATUT** sur l'affectation du résultat de fonctionnement de résultat de l'exercice 2018,

**CONSTATE** que le résultat de la section de fonctionnement est de -192 435,12 €,

**CONSTATE** que le résultat de la section d'investissement est de - 289 489,80 €,

**DECIDE** d'affecter :

- 192 435,12€ au compte 002 « excédents de fonctionnement reportés » (section de fonctionnement - dépenses).
- 289 489,80€ le compte 001 « Excédents reportés de la section d'investissement » (section d'investissement - dépenses).
- Reste à réaliser : zéro en dépenses d'investissement et 12 000 € en recettes d'investissement.

**Pour : 23**  
**Contre : 0**  
**Abstention : 3**

#### 2019/18 – Affectation du résultat 2018 du BA Transport Scolaire

**Le Conseil municipal,**  
**Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, Laurent BARBAN,**  
**Après avoir délibéré,**



**STATUT** sur l'affectation du résultat de fonctionnement de résultat de l'exercice 2018,

**CONSTATE** que le résultat de la section de fonctionnement est de + 34 959,85 €,

**CONSTATE** que le résultat de la section d'investissement est de + 7 997,20 €,

**DECIDE** d'affecter :

- 34 959,85 € au compte 002 « excédents de fonctionnement reportés » (section de fonctionnement - recettes).
- 7 997,20 € le compte 001 « Excédents reportés de la section d'investissement » (section d'investissement - recettes).

**Pour : 23**

**Contre : 0**

**Abstention : 3**

### 2019/20 – Subventions aux associations

**VU** le vote du budget primitif principal de la commune de Léognan en date du 5 avril 2019 et notamment l'annexe B1.7 ;

**CONSIDERANT** la nécessité d'attribuer les subventions aux associations pour concourir au développement de la vie associative ;

**Le Conseil municipal,**

**Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, Laurent BARBAN,**

**Après avoir délibéré,**

**DECIDE** d'attribuer conformément aux tableaux des subventions aux associations qui y figurent

**DIT** que les crédits seront prévus au Budget Primitif 2019 au chapitre 65.

**Pour : 19**

**Contre : 0**

**Abstention : 7** (MME Catherine FOURNIER - M. Alain GIRAUDEAU - M. Pierre POZZOBON - M. Jean-François MOUCLIER - MME Anne-Marie LABASTE - MME Muriel EYL - M. Didier SERIS)

### 2019/21 – Vote des taux

**Laurent BARBAN** explique que les taux sur la commune de Léognan ne sont pas valorisés pour la 7<sup>ème</sup> année consécutive, seules les bases évoluent selon les lois de Finances.

**Le Conseil municipal,**

**Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, Laurent BARBAN,**

**Après avoir délibéré,**

**FIXE** le taux des trois taxes directes locales qui seront applicables pour l'exercice 2019, comme il suit :

	Taux 2019
Taxe d'habitation	19,76%
Foncier Bâti	17,79 %
Foncier non Bâti	121,27 %



Pour : 26  
Contre : 0  
Abstention : 0

### 2019/22 – Adoption du budget primitif 2019 du BA Assainissement

Laurent BARBAN détaille l'ensemble des dépenses et recettes de ce budget.

**Le Conseil municipal,**  
**Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, Laurent BARBAN,**  
**Après avoir délibéré,**

**Décide** de voter le Budget Primitif 2019 du budget annexe « assainissement » de la commune de LEOGNAN :

- ✓ par chapitre pour la section de fonctionnement ;
- ✓ par chapitre pour la section d'investissement sans vote formel sur chacun des chapitres et sans les chapitres « opérations d'équipement » ;

**Adopte** le Budget du budget annexe « assainissement » de la commune de LEOGNAN pour l'exercice 2019 comme il suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section Fonctionnement	849 990,21	849 990,21
Section Investissement	532 949.80	532 949.80
<b>TOTAL</b>	<b>1 382 940.01</b>	<b>1 382 940.01</b>

Pour : 23  
Contre : 0  
Abstention : 3

### 2019/23 – Adoption du budget primitif 2019 du BA Transport Scolaire

Laurent BARBAN détaille l'ensemble des dépenses et recettes de ce budget.

**Le Conseil municipal,**  
**Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, Laurent BARBAN,**  
**Après avoir délibéré,**

**Décide** de voter le Budget Primitif 2019 du budget annexe « transport scolaire » de la commune de LEOGNAN :

- ✓ par chapitre pour la section de fonctionnement ;
- ✓ par chapitre pour la section d'investissement sans vote formel sur chacun des chapitres et sans les chapitres « opérations d'équipement » ;

**Adopte** le Budget du budget annexe « transport scolaire » de la commune de LEOGNAN pour l'exercice 2019 comme il suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section Fonctionnement	204 359,85	204 359,85
Section Investissement	37 944,53	37 944,53
<b>TOTAL</b>	<b>242 304,38</b>	<b>242 304,38</b>





**Pour : 23**  
**Contre : 0**  
**Abstention : 3**

## 2019/24 – Adoption du budget primitif 2019 du budget principal

**Le Maire, Laurent BARBAN** détaille l'ensemble des dépenses et recettes de ce budget.

Il précise que le travail sur les dépenses a porté ses fruits. Comme évoqué lors de la présentation des résultats présentés sur graphiques, l'épargne nette de la collectivité est à son plus haut niveau jamais atteint et l'autofinancement généré va permettre de financer nos investissements sans aucun recours à l'emprunt. L'objectif étant de poursuivre le désendettement de la collectivité pour garantir les générations futures.

Ainsi concernant l'éducation, l'achat de self aux offices de restauration permet de travailler la question de l'autonomie de l'enfant. Le Village entreprise connaît des investissements réguliers de renouvellement ou mise aux normes et fonctionne bien puisque des entreprises quittent les lieux pour s'installer dans des locaux plus grands du fait de leur croissance.

Concernant la culture, outre les investissements mobiliers de l'ECG, on travaille sur Pontaulic où la vie associative sera sollicitée pour Co construire un projet. Pour fêtes et cérémonies, des tentes et équipements vont être achetés pour rendre le service à la population.

Pour ce qui est du sport, les investissements récurrents se poursuivent avec la main courante du stade du bourg, le bardage bois à Ourcade, un véhicule de transport pour le service sport – jeunesse et une étude sur les tribunes du stade sera lancée.

Les bâtiments municipaux ne seront pas oubliés avec la sacristie, les sanitaires publics au marché, une mise à niveau des Halles de Gascogne, des travaux de second œuvre à la Mairie ou encore la fin des travaux de réhabilitation des locaux des services techniques qui permettent de meilleures conditions d'accueil de nos agents et qui seront susceptibles d'évoluer pour d'autres formes d'accueil ultérieurement.

La commune pilote la maison des saisonniers qui est de compétence communautaire par délégation de maîtrise d'ouvrage, comptablement ça rentre dans nos dépenses d'investissement mais ces sommes seront restituées au final.

La coulée verte verra deux passerelles permettant de franchir l'eau blanche.

Le programme voirie est conséquent avec 625 000 €, soit le programme de centre-bourg et les investissements récurrents et mis à jour des voies le nécessitant.

On observe que la dette baisse encore au vu de ce qui précède et les objectifs sont claires : constituer un véritable bouclier social communal avec des impôts stabilisés. Nous nous sommes orientés vers le cadre de vie et la solidarité. C'est un budget ambitieux.

Philippe DIAS demande si sur les 625 000 €, le chemin de Gazin est compris ? Car ça urge.

Laurent BARBAN fait savoir que le projet est dessiné et comme cette voie relie deux routes départementales, nous travaillons pour que cette route devienne communautaire. Cela nécessitera une modification statutaire et du côté municipal, la question de la piste cyclable avec les acquisitions puis la réalisation des travaux se fera pour inclure des circulations douces dans ce projet global.



Philippe DIAS demande si un giratoire sera réalisé ?

Bernard FATH précise que Nadine CHENNA nous représente à la commission Infrastructure de la CCM et qu'il faudra modifier nos statuts en juin pour ensuite lancer les marchés la période de l'automne / hiver. Il n'y a pas d'obstacle juridique.

**Le Conseil municipal,**  
**Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, Laurent BARBAN,**  
**Après avoir délibéré,**

**Décide** de voter le Budget Primitif 2019 du budget principal de la commune de LEOGNAN :  
✓ par chapitre pour la section de fonctionnement ;  
✓ par chapitre pour la section d'investissement sans vote formel sur chacun des chapitres et sans les chapitres « opérations d'équipement » ;

**Adopte** le Budget du budget principal de la commune de LEOGNAN pour l'exercice 2019 comme il suit :

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
Section Fonctionnement	11 514 154,92	11 514 154,92
Section Investissement	3 530 009,83	3 530 009,83
<b>TOTAL</b>	<b>15 044 164,75</b>	<b>15 044 164,75</b>

**Pour : 23**  
**Contre : 0**  
**Abstention : 3**

#### **2019/25 – FDAEC 2019**

L'enveloppe 2019 attribuée au canton de La Brède s'élève à 240 342 €. Selon les critères de répartition, la dotation attribuée à la commune de Léognan est de 54 582€.

Les opérations éligibles concernent tous les travaux d'investissement (voirie, équipements et acquisition de matériel ou mobilier) sous maîtrise d'ouvrage communale.

**VU** le règlement départemental des aides aux communes,  
**Considérant** l'exposé **de M. le Maire, Laurent BARBAN,**

**Le Conseil municipal,**  
**Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, Laurent BARBAN,**  
**Après avoir délibéré,**

**Décide** de :  
- **Solliciter** auprès du Département de la Gironde la dotation au titre du FDAEC 2019 sur les dépenses d'investissement qui ne font pas l'objet de subventions particulières,  
- **Que** les financements complémentaires seront assurés par la commune,  
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

**Pour : 26**  
**Contre : 0**



**Abstention : 0**

**2019/26 – Demande de subvention Maison des saisonniers (CD 33)**

Le plan de financement prévisionnel pour cette opération serait le suivant :

**Création d'une maison des travailleurs saisonniers**

Dépenses		Recettes	
Coût de l'opération	430 000,00 €	Conseil Départemental	215 000,00 €
		CC Montesquieu	65 000,00 €
		DSIL	150 000,00 €
<b>Total</b>	<b>430 000,00 €</b>	<b>Total</b>	<b>430 000,00 €</b>

**VU** le règlement départemental des aides aux communes,

**Considérant** l'exposé de **M. le Maire, Laurent BARBAN,**

**Le Conseil municipal,**

**Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, Laurent BARBAN,**

**Après avoir délibéré,**

**Décide** de :

- **approuver** le plan de financement prévisionnel relatif au projet pour la création d'une maison des travailleurs saisonniers ;
- **solliciter** une subvention au taux maximum auprès du Conseil Départemental ;
- **autoriser** Monsieur le Maire à engager les démarches nécessaires et à signer tout document correspondant.

**Pour : 26**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**2019/27 – Modification du tableau des effectifs**

**Vu** l'avis du Comité technique réuni le 22 mars 2019 ;

**Considérant** que dans le cadre de l'évolution des carrières d'un certain nombre d'agents et en fonction des besoins de service, il convient de modifier le tableau des effectifs, afin d'améliorer la qualité des services rendus à la population.

**Considérant** la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs du fait des mouvements dus aux avancements de grades, promotions internes et aux départs à la retraite,

**Le Conseil municipal,**

**Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, Laurent BARBAN,**

**Après avoir délibéré,**

**Décide** de :



- **Modifier** le tableau des effectifs sur deux périodes : avril et septembre.
- **Approuver** le tableau des effectifs ci-annexé.
- **Approuver** l'inscription des crédits au Budget primitif 2019.

**Pour : 26**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

#### **2019/28 – Bilan 2018 des cessions et acquisitions immobilières**

Aux termes des dispositions de l'article L. 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales : « le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants par celle-ci (...) donne lieu chaque année à une délibération du conseil municipal. Ce bilan est annexé au compte administratif de la commune ».

**Vu** l'article L. 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Considérant** l'obligation qui en est faite,

**Le Conseil municipal,**

**Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, Laurent BARBAN,**

**Après avoir délibéré,**

**Décide** de :

- **constater** que le bilan relatif à l'exercice 2018 ne fait apparaître aucune cession ni aucune acquisition,
- **approuver** cet état de faits.

**Pour : 26**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

#### **2019/29 – Désaffectation et déclassement d'un délaissé de voirie à usage de rue de jardin rue Kléber**

**Le Conseil municipal,**

**Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, Laurent BARBAN,**

**Après avoir délibéré,**

**Décide** de :

- **Approuver** la désaffectation et le déclassement de l'immeuble propriété communale, sis à Léognan au 12 et 14 rue Kléber, en façade sur la rue, zone représentée hachurée sur le plan joint à la présente délibération,
- **Mandater** Maitre Emmanuelle GALHAUD, notaire à Léognan pour la présente affaire,
- Et plus généralement **Autoriser** M. le maire à faire le nécessaire pour mener à bien l'opération de cession.



**Pour : 26**  
**Contre : 0**  
**Abstention : 0**

\* \* \* \* \*

Monsieur le Maire fait lecture des décisions qu'il a prises en application de l'article L 2122-22 du CGCT et demande s'il y a des questions.

En l'absence de question, M. le Maire clôt la séance.

\* \* \* \* \*